



PROGRAMME DE L'ACQUISITION ARTISTIQUE
(VALANT CCTP ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION)

**MARCHE PUBLIC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Construction d'un bâtiment modulaire comprenant 4 classes au lycée Château Blanc à
Châlette-sur-Loing (45)
Acquisition d'une œuvre d'art existante, dans le cadre de l'obligation de décoration des
constructions publiques dite du « 1% artistique ».**

**Date de réception dématérialisée des propositions d'achats :
24 mars 2025 avant 12h.**

Conseil Régional Centre-Val de Loire

9 rue St-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 0238703030

1 – Cadre général

Le présent marché a pour objet l'achat d'une ou plusieurs réalisations artistiques existantes au titre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique » dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment modulaire comprenant 4 classes au lycée Château Blanc à Châlette-sur-Loing (45).

Adresse du lycée :

1, rue Saint-Just

45120 Châlette-sur-Loing

2 – Les principes généraux de l'acquisition d'une œuvre d'art existante

La participation est réservée à une profession particulière : tout artiste, graphiste et designer, émergent ou expérimenté, français ou étrangers, engagé dans une démarche professionnelle est éligible, à la condition qu'il soit en règle avec ses obligations en vigueur en matières sociale et fiscale dans son pays d'origine ou de résidence.

L'enveloppe financière allouée à l'acquisition est de 6 500 € TTC.

Les artistes peuvent inclure dans leur proposition d'acquisition une ou plusieurs œuvres. Ils sont libres d'utiliser l'enveloppe budgétaire sans jamais la dépasser.

Le prix de vente proposé doit inclure tous les frais afférents à l'acquisition de l'œuvre : prix de l'œuvre elle-même, avec les frais de transport, le conditionnement nécessaire à son acheminement au lycée, l'encadrement, le socle ou tout autre support pour son installation pérenne avec sa notice et une présentation publique (élèves et communauté éducative) avec pose d'un cartel et dépôt d'une documentation au CDI.

En effet, aucun autre frais supplémentaire que celui indiqué dans le dossier d'acquisition ne pourra être pris en charge par la Région Centre-Val de Loire à l'exception du 1,1% diffuseur (payé en direct par la Région).

3 – Composition du comité artistique

Le marché de décoration des constructions publiques est attribué par la Région Centre Val de Loire à un ou plusieurs artistes vivants après avis du comité artistique.

Pour chaque comité artistique les personnes présentes sont les suivantes :

- Le maître d'ouvrage ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Un représentant des utilisateurs du bâtiment ;
- Le maître d'œuvre ;
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- Trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :

- Deux personnalités qualifiées désignées par le directeur régional des affaires culturelles, dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes ;
- La troisième est désignée par la Région Centre-Val de Loire.

4 – Présentation de l'établissement



Le lycée professionnel et technologique Château Blanc se situe dans la commune de Châlette-sur-Loing. La ville se situe aussi à la jonction de trois canaux, ceux de Briare, d'Orléans, et du Loing.

La commune doit sa diversité à l'implantation en 1851 d'une usine de caoutchouc par un Américain, Hiram Hutchinson. En raison des deux grandes guerres mondiales, de profonds changements ont lieu dans la composition de la population. Pour pallier le manque de jeunes ouvriers disparus sur les champs de bataille, la direction de l'usine Hutchinson est amenée à recruter une main d'œuvre étrangère. Elle est le catalyseur économique et donc géographique de l'immigration russe et ukrainienne dans le Montargois. A partir de 1936, en raison de la guerre d'Espagne, arrivent les Espagnols puis les Yougoslaves. Dans les années 1960, c'est au tour des Portugais et des Nord-Africains. Viennent ensuite les Turcs et les Africains. Au début des années 1990, la commune accueille plus de 35 nationalités différentes.

Depuis 2002, le quartier Kennedy Château-Blanc est en pleine mutation. L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a réalisé de projets ambitieux de restructuration de ce quartier situé en zone urbaine sensible.

Le lycée Château Blanc a été construit en 1987, puis rénové de 2013 à 2015. Il se compose de dix bâtiments avec deux ateliers de part et d'autre du bâtiment administratif et du pôle restauration. Le bâtiment de l'internat fait tampon entre les logements de fonction et les bâtiments du lycée. Un préau et un bâtiment abritant les sanitaires ferment la cour de récréation côté Ouest, où se trouve un vaste terrain engazonné, qui a permis d'implanter le nouveau bâtiment.

- Bat A en R+1 : Administration
- Bât B en R+3 : Internat mixte (une centaine d'élèves)
- Bât D en R+1 : Restauration
- Bât E en R+1 : Ateliers
- Bât F en R+1 : Ateliers
- Bât Y en simple RDC : Bloc sanitaire et Ateliers
- Bât X en simple RDC : Bureaux
- Bât Z en R+1 : Ateliers

L'entrée sur le site se fait depuis trois accès :

- Rue Saint-Just, prévu pour les élèves, le personnel et les enseignants
- Rue de la Pontonnerie, réservé aux services et personnel.
- Allée Van Gogh, réservé à la maintenance.

Une visite virtuelle est accessible sur le site internet du lycée : <https://www.lycee-chateaublanc.net/>

Le lycée regroupe environ 680 élèves (65% de garçons et 35% de filles).

Les formations sont :

- FAMILLE DE METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT

Bac Professionnel : Technicien Menuisier Agenceur (TMA), Étude et Réalisation d'Agencement (ÉRA)

Métier d'Art Ébéniste CAP – BMA : Ébéniste (EBMA) et (BMA)

- FILIÈRES DE L'INDUSTRIE ET DU BATIMENT

Famille de métiers de la Réalisation d'Ensemble Mécanique et Industriels (REMI)

Famille de métiers des Transitions Numériques et Énergétiques (TNE)

- FAMILLE DE METIERS SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICES A LA PERSONNE

Bac Professionnel : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)

Bac Technologique : Sciences et Technologies de la Santé et du Social (STSS)

CAP : Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA)

BTS : Économie Sociale Familiale

Certificat de Spécialisation : Aide à Domicile (CAD)

- APPRENTISSAGE

Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables,

Maintenance et Efficacité Énergétique

Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques.

- LA 3EME PREPA-METIERS

- LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

DPR : Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, Prévention et Rescolarisation

Par sa proximité géographique avec le Centre d'art contemporain Les Tanneries à Amilly, les élèves du lycée Château Blanc participent régulièrement aux ateliers, rencontres, expositions et résidences, notamment celles de Natalia Jaime-Cortez (2022-2023) et de Benjamin Mouly (2023-2024).

Cette dernière résidence a donné lieu à une collaboration originale avec les élèves du lycée : les élèves en Bac Pro Métiers du Froid ont activement participé au tournage de l'un des courts-métrages de Benjamin Mouly, réalisé dans le Parc de Sculptures jouxtant le Centre d'art. Les élèves et enseignants en Brevet des Métiers d'Art, section Ébénisterie, ont contribué à la confection de structures en bois destinées à soutenir les productions en sucre présentées dans l'exposition.

Ces interactions illustrent une synergie riche et formatrice entre les élèves et les résidences artistiques du Centre d'Art.

4 - Le projet architectural

Les travaux ont été livrés. Le nouveau bâtiment modulaire de 303 m² comprend quatre classes : deux classes de 30 élèves et deux classes de 15 élèves ; un local ménage, un local technique et un local stockage. Il est implanté à l'Est de la parcelle sur le terrain engazonné.

Les aménagements d'espaces verts sont conservés et le terrain naturel n'a été modifié qu'aux abords du bâtiment modulaire. Un cheminement en béton désactivé a été créé pour relier l'entrée du nouveau bâtiment à la cour de récréation. Une haie et des brise-vue en claustra bois ont été installés afin de garantir l'intimité des logements au sud du futur bâtiment modulaire. Deux clôtures avec des panneaux grillagés de 1.80m de hauteur comportant deux portails séparent la zone accessible aux élèves de l'espace libre engazonné.

Le bâtiment s'aligne avec le bâtiment Y des sanitaires et du préau. Il est en simple rez-de-chaussée afin de former un ensemble bâti cohérent avec les volumes voisins.

Son architecture reprend les caractéristiques des bâtiments existants avec la mise en place d'un bardage horizontal et vertical en douglas, pré-grisé. Ses menuiseries sont en acier thermolaqué de teinte anthracite (RAL 7022). La couverture est en étanchéité sur bac acier, dissimulée par des relevés d'acrotère avec des couvertines en aluminium. La gouttière et descente d'eau pluviales créées pour l'auvent de l'entrée sont en PVC.

L'accès au bâtiment modulaire se fait par le portillon côté sud du bâtiment Y (sanitaires).

Les réseaux existants ne sont pas modifiés dans le cadre du projet. Les réseaux du bâtiment modulaire sont raccordés sur les réseaux existants. Les eaux pluviales sont infiltrées dans la parcelle par la création de puits d'infiltration.

5 - Les enjeux du 1% artistique pour la Région Centre-Val de Loire

Pour la Région, un lycée qu'il soit général, technique, professionnel ou agricole est un lieu de construction de la cohésion républicaine, de transmission des valeurs d'humanisme et d'apprentissage de la liberté de pensée. Cela repose notamment sur un principe de laïcité qui doit toujours être réaffirmé. L'œuvre d'art doit pouvoir raviver la dimension symbolique de ce lieu qu'est un lycée.

6 - La nature de l'achat d'art

Toutes les formes et supports issus des arts plastiques et visuels, ainsi que des arts graphiques et numériques, sont éligibles. Cependant, les lieux envisagés pour l'installation se prêtent particulièrement à certaines formes artistiques.

Il peut s'agir d'une ou plusieurs œuvres physiques, qu'elles soient pérennes ou basées sur des protocoles.

L'artiste devra être attentif aux points suivants :

- La rencontre entre l'œuvre et son public ;
- L'ouverture nationale et internationale, articulée avec la valorisation de la production locale ;
- La dimension territoriale, incluant une prise en compte du site, du projet architectural et de l'opération dans son ensemble ;
- La dimension pédagogique, avec une attention particulière portée à la relation et à l'interaction avec les différents publics.

L'installation de l'œuvre sur site par l'artiste sera accompagnée du plan de montage et d'actions (médiation, documentation, cartel) à destination des lycéens et des enseignants leur permettant d'assurer, les années suivantes, la médiation nécessaire à la bonne perception et compréhension de l'œuvre par les nouveaux élèves.

7 - Les attentes de l'acquisition artistique

La proposition d'acquisition devra s'inscrire en cohérence avec l'architecture du bâtiment (présence forte du bois) et ses usages.

Bien qu'aucune thématique ne soit imposée, la proposition devra viser à éveiller chez les lycéens et les usagers du bâtiment des réflexions, des émotions et une curiosité durable.

Les emplacements susceptibles d'accueillir cette ou ces œuvres existantes proposées à l'acquisition est au choix (cf. annexes + documents techniques joints) :

- L'espace vert situé en face du bâtiment constitue un emplacement idéal pour l'installation d'une sculpture, d'une œuvre de design fonctionnelle ou d'une création paysagère basée sur un protocole.

- À l'intérieur, le couloir de circulation peut accueillir une installation murale conçue selon un protocole, ou encore un accrochage d'une photographie, d'une peinture, d'un dessin, ou d'autres formes artistiques adaptées.

Rappel et critères à respecter :

- L'œuvre peut être constituée d'un seul ou de plusieurs éléments.
- Elle devra contribuer à la familiarisation des lycéens avec l'art contemporain et favoriser son appropriation.
- L'œuvre doit s'inscrire dans une démarche d'écriture contemporaine.
- Elle devra être pérenne et sécurisée dans son installation.
- L'œuvre devra être accessible à tous, tout en respectant les normes de sécurité et d'accessibilité applicables aux établissements d'enseignement secondaire.
- Enfin, elle ne devra pas nuire au bon fonctionnement du bâtiment, notamment en matière de surveillance et de sécurité.

L'artiste devra prendre en compte dans sa proposition d'achat les éléments suivants :

- Les conditions climatiques locales, actuelles et futures, en particulier si l'œuvre est destinée à un emplacement extérieur (notamment les vents) ;
- L'obsolescence des modalités techniques et la nécessité d'anticiper leur évolution dans le temps ;
- Les risques de vol, de vandalisme, etc.

8 – Les pièces composant obligatoirement le dossier de présentation

En langue française et dématérialisé :

1. Un Curriculum vitae précisant date de naissance, formation, exposition, résidence, commande, acquisition, bibliographie..., publications éventuelles (en pdf) ;

2. Un portfolio de 20 pages maximum permettant d'apprécier la démarche artistique dans son ensemble (visuels et textes), au format paysage ;

3. Le cadre de présentation des dossiers d'acquisition dûment complété* :

A. page 2 / renseignements administratifs** (avec cases à cocher)

B. page 3 / présentation résumée de la démarche artistique

C. page 4 (à dupliquer en autant d'œuvres proposées) / un visuel et une description détaillée :

- titre, date de création, lieu ou exposition
- dimensions (H x L x P), support, techniques utilisées, volume, poids...
- modalités d'installation complète et autonome (fondations, fixations, durée installation...)
- pérennité, conditions d'entretien et de conservation
- prix de vente (euros TTC)
- mention d'édition : exemplaire unique, indication du nombre d'exemplaire avec mention des éditions d'artistes

D. page 5 / nature de la proposition et ce qui la motive

E. page 6 / proposition libre d'accompagnement pédagogique

4. L'acte d'engagement rempli et signé

** plusieurs formats de cadre de présentation sont proposés au choix, 1 seul doit être rempli (.doc ou .pdf).*

*** Tout attributaire d'un marché d'acquisition devra justifier avant notification qu'il est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.*

9 - Les critères de choix

Le comité artistique analysera l'ensemble des dossiers artistiques reçus et procédera au choix d'une œuvre. Si le budget et/ou le contexte s'y prêtent, le comité artistique pourra proposer l'achat de plusieurs œuvres à un ou plusieurs artistes.

Les critères de choix de l'œuvre :

- qualité et adéquation de l'œuvre proposée à l'achat avec le programme de l'acquisition (14 points) ;
- motivations de l'artiste et engagement dans une démarche de création contemporaine (6 points).

Les dossiers incomplets seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

10 - Date de réception dématérialisée des propositions d'achats

24 mars 2025 avant 12h.

Le dépôt des propositions s'effectue exclusivement sur la plateforme des marchés publics de la Région Centre Val de Loire (AWS) : <http://achats.regioncentre-valdeloire.fr/>

Les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des dossiers peuvent être demandés au plus tard 7 jours avant la date limite de réception, via AWS.

Aucun envoi par courrier électronique ou courrier postal.

Le résultat sera communiqué via la plateforme AWS. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

11 - Le calendrier prévisionnel

- 24 mars 2025 : Date limite de réception des dossiers d'achat.
- Avril 2025 : Examen des dossiers par le comité artistique et émission d'un avis.
- Mai 2025 : Notification du marché d'acquisition par la Région Centre-Val de Loire.
- Été 2025 : Installation de l'œuvre par l'artiste.
- Rentrée scolaire 2025-2026 : présentation de l'œuvre aux élèves et enseignants.

ANNEXES

